

Cette étude porte sur un thème juridique dont les problématiques et les défis sont en mutations permanentes : le droit à un environnement sain tel qu'il est décliné par les deux grands ordres juridiques européens, constitutifs de ce droit, à savoir celui du Conseil de l'Europe et celui de l'Union européenne.

Le choix d'étudier le droit à un environnement dans un contexte européen est justifié par l'approche inédite offerte par le droit européen en tant que champ d'analyse. En effet, les deux organisations et leurs ordres juridiques respectifs, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, sont deux systèmes qui œuvrent différemment, sont animées par des objectifs singuliers mais n'excluent pas pour autant certains rapprochements. Ainsi le droit à un environnement sain en Europe est le plus souvent appréhendé sous deux angles distincts. D'un côté, l'angle « droit de l'homme » très privilégié par le Conseil de l'Europe qui revendique son rôle de pionnier dans la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. D'un autre côté, l'Union européenne, conçue d'abord comme une Union économique et qui est une organisation qui reste fondamentalement animée par des objectifs économiques. Certes, l'UE défend et protège aussi les droits de l'homme. Mais l'environnement sain ou le niveau de protection élevé de l'environnement qui constitue son corolaire est plus fréquemment confronté aux libertés fondamentales garanties par l'UE, en particulier la libre circulation dans le cadre du marché intérieur.

Cette balance entre approche droit de l'homme et approche marché intérieur est très spécifique au droit de l'Union. Le droit européen est ici étudié dans une approche systémique, c'est-à-dire en tant que processus de production des normes. Et l'on verra que sa mise en œuvre est animée par des ressorts propres à chacune des grandes organisations, pas nécessairement exclusifs les uns des autres.



**Rahma BENTIROU MATHLOUTHI** est docteure en Droit des universités de Neuchâtel (Suisse) et de Grenoble-Alpes (France). Elle est actuellement chercheuse post-doc FNS invitée à l'Université de Barcelone et chercheuse associée au Centro de Estudios de Derecho Ambiental de Tarragona (CEDAT), Université Rovira i Virgili (Tarragona). Elle a enseigné le droit européen à la Haute École de Gestion HEG-ARC de Neuchâtel. Elle a été auparavant chercheuse post-doc FNS auprès de la chaire de droit constitutionnel suisse et comparé (UniNE) et a travaillé comme assistante-doctorante auprès de la chaire de droit européen et de droit de la concurrence (UniNE).



Rahma BENTIROU MATHLOUTHI

# Le droit à un environnement sain en droit européen

*Dynamique normative  
et mise en œuvre jurisprudentielle*

*Thèse honorée de la Bourse Heinrich Klebes  
pour la promotion des Études sur l'Europe et la Démocratie*

*Préface de Giorgio Malinverni  
Avant-propos de Catherine Schneider*